

Des membres du cabinet ont révélé prématurément certaines choses, et il a été bel et bien entendu que des rapports de ce genre doivent être communiqués à la Chambre avant de l'être aux journaux.

Le PRÉSIDENT: Je puis vous assurer que, pour ma part, je suis disposé à collaborer avec la presse en tout temps. Je ne puis toutefois exprimer les opinions d'un comité, surtout d'un comité qui ne s'est pas encore réuni.

M. MACNICOL: Je le répète, je regrette d'avoir remis ce matin la coupure de journal, qui était un rapport presque complet, à une personne qui m'avait promis d'être ici. Je n'ai pas d'autre plainte à formuler, si ce n'est que je pense que les rapports concernant notre Comité devraient être discutés en premier lieu ici.

Le PRÉSIDENT: Je suis absolument de votre avis. Le Comité est maître de ses délibérations, et je n'ai pas le droit, comme président, de dire ce qu'il va faire. J'ai exprimé aux journaux mon opinion personnelle, et je crois que mes paroles ont été bien rapportées.

Quelqu'un a-t-il autre chose à dire avant que M. Case lise son rapport ?

M. CASE: Monsieur le président, voici le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure:

1. Programme pour la session de 1948.

Votre sous-comité recommande que votre Comité fasse tout son possible pour compléter dans le plus bref délai l'étude de la Loi des Indiens afin que ce travail soit terminé au cours de la présente session.

Votre sous-comité recommande donc que votre Comité se réunisse tous les mardis et jeudis; que les réunions du mardi 2 mars soient consacrées uniquement à l'audition des témoins désignés dans le paragraphe 2; que les réunions subséquentes soient consacrées exclusivement à l'étude de la Loi des Indiens et que d'autres réunions spéciales soient convoquées au besoin certains autres jours de la semaine.

2. Avis de motions.

Votre sous-comité a examiné les avis de motions présentés le 19 février par MM. Harkness et Reid.

Votre sous-comité recommande que MM. Keenleyside, C. W. Johnston, C. H. Bland et R. A. Hoey soient priés d'assister à une réunion de votre Comité qui aura lieu le 2 mars à 11 h. du matin et à une autre qui aura lieu à 4 h. de l'après-midi, pour rendre témoignage afin que votre Comité se conforme à la requête exposée dans ces motions.

3. Services d'un conseiller juridique.

Votre sous-comité recommande que le Sénat et la Chambre des communes soient priés d'autoriser votre comité à retenir les services d'un conseiller juridique.

4. Sous-comités.

Nous recommandons que les sous-comités constitués le jeudi 19 février dernier soient requis de se réunir sans délai, d'élire leurs présidents respectifs et de faire rapport de temps à autre à votre Comité.

Le tout respectueusement soumis.

Je propose l'adoption du rapport du sous-comité.

Le PRÉSIDENT: M. Case propose l'adoption du . . .

M. HARKNESS: Monsieur le président, parmi ces sous-comités, y en a-t-il un chargé d'étudier la formation des bandes ? Si un de ces sous-comités s'occupe